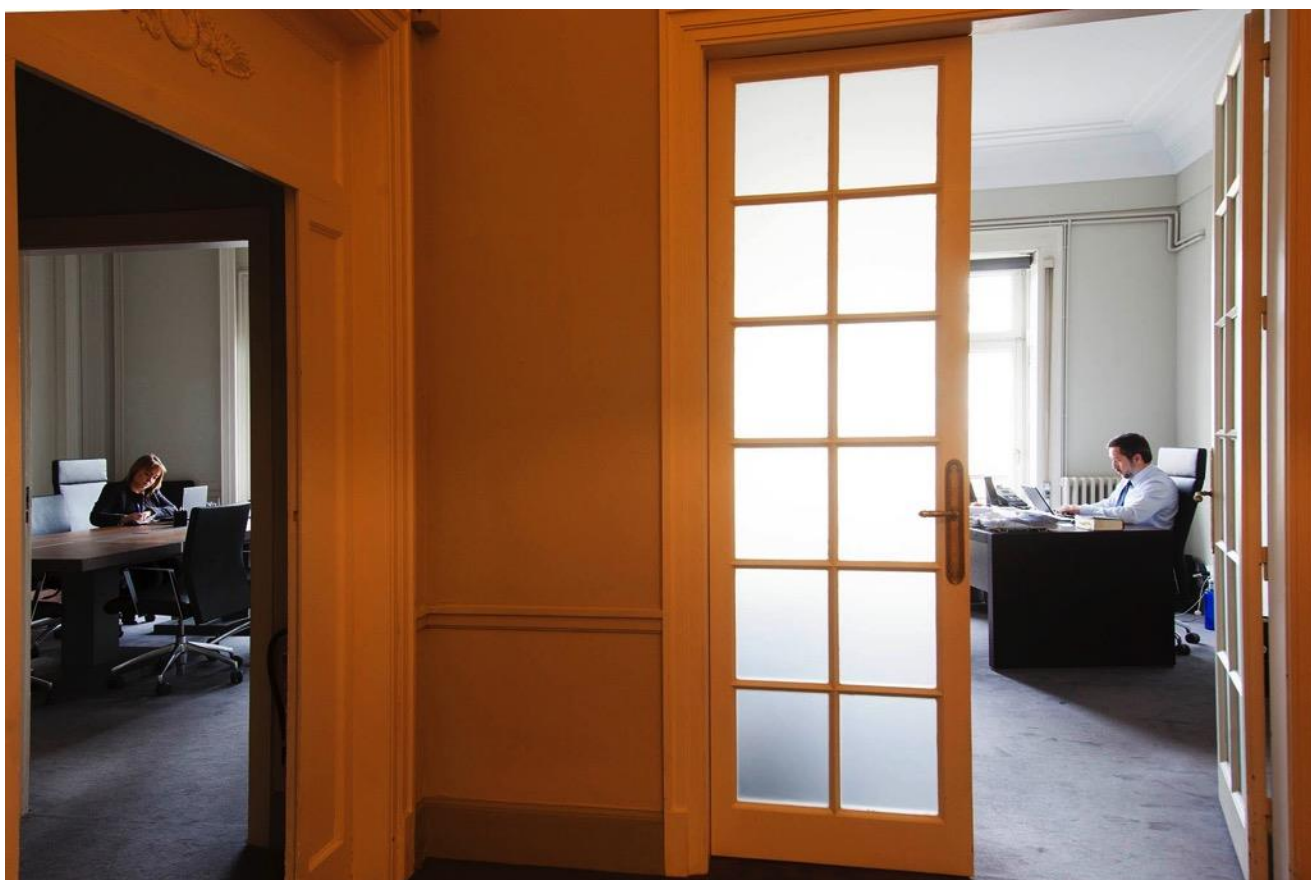


AREA LEGAL

1. QUI NOUS SOMMES



1. QUI NOUS SOMMES

Area Legal est un projet professionnel né en 2007 de l'initiative de quelques associés de l'actuellement dissout cabinet Bufete Roig Aran, étant spécialisé dans toutes les branches du droit des sociétés, en particulier en sociétés espagnoles et groupes de sociétés étrangères avec présence en Espagne.

Area Legal est un cabinet indépendant, formé par professionnels qui ont pour objectif offrir à leurs clients un service compétitif, flexible, personnalisé et de qualité.

Area Legal compte avec des bureaux à Barcelone et à Madrid (à travers le cabinet associé Pla & Roig Aran, avec qui elle a un spécial partenariat depuis plus de 15 ans).

Notre équipe à Barcelone

Associés

Antonio Gómez Pérez
Bertran Vall Escala
Eva Palou Marrodán
Albert Giralt Català
Ignacio De Lemus Otero
Alejandro Canalda Aixalá

Collaborateurs

Gerard Aguilar Martínez
Pablo García Suqué
Francisco Expósito Bader
Carmen Farrés Ripoll

Notre équipe à Madrid le cabinet associé Pla & Roig Aran,

Associés

Guillermo Pla Otáñez
Pablo García-Perrote García-Lomas
Patricia Monterrubio Escorial
Rocío García-Mauriño Cañal

Collaborateurs

Berta López-Baillo García

1. QUI NOUS SOMMES



ANTONIO GÓMEZ PÉREZ **Associé**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisé en droit commercial et fiscal.

En matière de droit fiscal, il conseille les entités résidentes et non résidentes de divers secteurs (santé, immobilier, télécommunications, sport et loisirs, etc.). Il travaille sur la planification de la vente de sociétés, les restructurations de sociétés et les projets d'investissement, la planification fiscale des grands patrimoines, la succession des entreprises familiales ainsi que sur la fiscalité des artistes et des athlètes, et la défense des intérêts des clients dans les litiges les opposants à l'Administration fiscale à tous les niveaux d'instance.

Dans le domaine du droit commercial et des sociétés, sa pratique professionnelle se concentre sur les fusions et les acquisitions, le conseil commercial aux entreprises et les contrats commerciaux. Il possède une vaste expérience dans la conclusion d'accords d'actionnaires et de protocoles familiaux, ainsi qu'en matière de conseil dans les situations de conflit entre associés.

Langues: Anglais, Français, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



EVA PALOU MARRODÁN **Associée**

Avocate en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisée en droit commercial et des sociétés.

Elle conseille les entreprises nationales et internationales sur des projets de restructuration, d'acquisition (M&A) – en participant à toute la procédure de révision et d'exécution –, sur les opérations de financement et de restructuration d'entreprises ainsi que sur les co-entreprises.

En matière de conseil juridique commercial, sa pratique se concentre sur l'assistance et la négociation de contrats commerciaux. Dans le cadre du conseil juridique fourni aux entreprises, elle collabore et conseille de manière récurrente les services juridiques internes en pilotant les interventions des organes sociétaires, menant à bien les projets d'efficacité opérationnelle et de gestion de la responsabilité des membres des organes d'administration et/ou des associés dans les entreprises familiales. Elle assure le secrétariat du Conseil d'Administration de sociétés nationales et multinationales.

Langues: Anglais, Français, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



BERTRAN VALL ESCALA **Associé**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisé en droit commercial et des sociétés.

Il possède une large expérience dans le conseil et l'assistance aux entreprises et à leurs équipes de direction, participe à la conception et à la mise en œuvre de projets de restructuration et d'acquisition d'entreprises (M&A), ainsi qu'à l'internationalisation de groupes de sociétés d'envergure nationale. Il conseille en matière de projets de refinancement, financement de projet, intervention en capital-risque et financement de start-up.

Il assure le secrétariat du Conseil d'Administration de sociétés nationales et multinationales, ayant acquis son expérience en conseillant les entreprises implantées à l'international ainsi que les entreprises nationales en cours d'internationalisation.

Il collabore avec la presse spécialisée, donne des conférences et des cours. Il était responsable de la newsletter du Département de Droit Commercial chez PwC Barcelone et a participé à la rédaction du Rapport 2012 de l'OCDE sur la transparence financière des entreprises.

Langues: Anglais, Français, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



IGNACIO DE LEMUS OTERO **Associé**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisé en droit des procédures et de la famille.

Responsable du Département de Droit des Procédures de AREA LEGAL, il assure la défense de tout type de procédures judiciaires, notamment en matière civile et commerciale, pénale et économique. Ses activités couvrent les réclamations d'impayés, les exécutions hypothécaires, les recours cambiaires, les contestations de contrat, les réclamations civiles de tout type et les contestations d'accords sociaux. En outre, il possède une vaste expérience en matière de responsabilité civile et droit des assurances, représentant depuis de nombreuses années la filiale espagnole d'une des compagnies d'assurances plus importantes à l'échelle mondiale.

Dans le domaine du droit pénal, il a développé une activité importante centrée sur la pratique des procédures pénales de col blanc auprès des différentes juridictions et instances concernées. Il conseille et défend entreprises et leurs postes supérieurs et de direction dans une large gamme d'affaires réglementaires et pénales.

Dans le domaine du droit de famille il est spécialisé dans les procédures complexes de séparation et de divorce, notamment ceux qui affectent les personnes avec un large patrimoine.

Langues: Anglais, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



ALBERT GIRALT CATALÀ **Associé**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisé en droit fiscal.

En tant que expert en droit fiscal il conseille la planification fiscale dans le domaine des fusions et acquisitions nationales et internationales et dans l'optimisation de la fiscalité globale des entreprises, des groupes d'entreprises et des *family offices*, des grands patrimoines et des opérations immobilières.

Il a participé dans de nombreux séminaires et conférences à l'échelle nationale et internationale, et en tant que rapporteur dans de différents programmes de formation.

Il est couramment professeur du Master en Droit Fiscal du Barreau d'Avocats de Barcelone.

Langues: Anglais, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



ALEJANDRO CANALDA AIXALÁ **Associé**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.

Spécialisé en droit pénal, droit civil, droit des procédures, droit immobilier et droit de la responsabilité en matière de construction.

Il possède une vaste expérience dans le domaine du droit civil, conseillant à la fois des particuliers et des entreprises nationales et internationales dans les domaines des contrats, des baux, de la propriété horizontale et du droit de la construction.

En matière de procédure, il traite tous les types de procédures judiciaires et arbitrales, les demandes de paiement, les ruptures de contrat, le droit bancaire et la responsabilité civile. Il est un spécialiste reconnu dans le domaine de la responsabilité civile en matière de construction, conseillant les sociétés immobilières et les communautés de propriétaires.

Dans le domaine du droit pénal, il concentre ses activités sur le droit pénal économique, en conseillant les entreprises et les particuliers.

Langues: Espagnol, Catalan, Anglais et Italien.

1. QUI NOUS SOMMES



CARMEN FARRÉS RIPOLL **Collaboratrice**

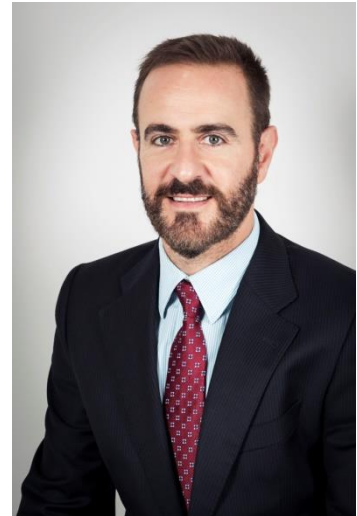
Avocate en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Madrid.
Spécialisée en droit fiscal et commercial.

Dans le domaine du droit fiscal, elle assiste et conseille dans l'optimisation des opportunités fiscales pour les entreprises, groupes d'entreprises et particuliers, résidents et non-résidents sur le territoire espagnol. Elle est également en charge du *tax compliance* des particuliers et des entreprises.

Dans le domaine du droit commercial, elle intervient dans le cadre d'opérations d'acquisition d'entreprises et conseille les entreprises dans le cours normal de leurs activités.

Langues: Espagnol, Catalan, Anglais et Français.

1. QUI NOUS SOMMES



FRANCISCO EXPÓSITO BADER **Collaborateur**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.
Spécialisé en droit des technologies et protection des données et droit des consommateurs.

Il fournit des conseils juridiques aux entreprises et aux professionnels sur des questions liées au respect des réglementations relatives à la protection des données privées, des services de la société de l'information et au commerce électronique, en veillant à ce que les activités commerciales online et offline soient conformes aux réglementations nationales et européennes.

Il travaille avec les organismes de réglementation en tant qu'inspecteur et participe en tant qu'arbitre au conseil d'arbitrage des consommateurs de Catalogne.

Langues: Anglais, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



PABLO GARCÍA SUQUÉ **Collaborateur**

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelona.
Spécialisé en droit commercial et des sociétés et en droit du sport.

En droit du sport il possède une large expérience dans le domaine disciplinaire, ayant formé partie du Comité d'Appel de la Fédération Espagnole du patinage, et actuellement il est membre du Comité de Discipline du club de football RCD Espanyol de Barcelone. Dans le domaine privé, il travaille aussi pour entreprises de marketing sportif du Royaume Uni et de l'Espagne pour l'achat et vente des droits Online et Offline, ainsi que dans la quête et l'activation de patronages.

Dans le domaine du droit commercial et des sociétés, il possède une large expérience dans les processus de dissolution et liquidation d'entreprises, il conseille celles-ci pour réaliser un processus ordonné vers leur extinction ainsi que pour l'assurance des responsabilités de l'organe d'administration. Il conseille aussi entreprises dans leur activité ordinaire, en intervenant dans quelconque phase de la vie d'une société.

Langues: Anglais, Italien, Espagnol et Catalan.

1. QUI NOUS SOMMES



GERARD AGUILAR MARTÍNEZ

Of counsel

Avocat en exercice, membre de l'Ordre des Avocats du Barreau de Barcelone.

Spécialisé en Droit du Travail et en Droit des Entreprises.

Il développe son activité professionnelle dans les domaines du travail et de l'entreprise depuis l'an 2000, ayant conseillé plus de 900 entreprises et particuliers.

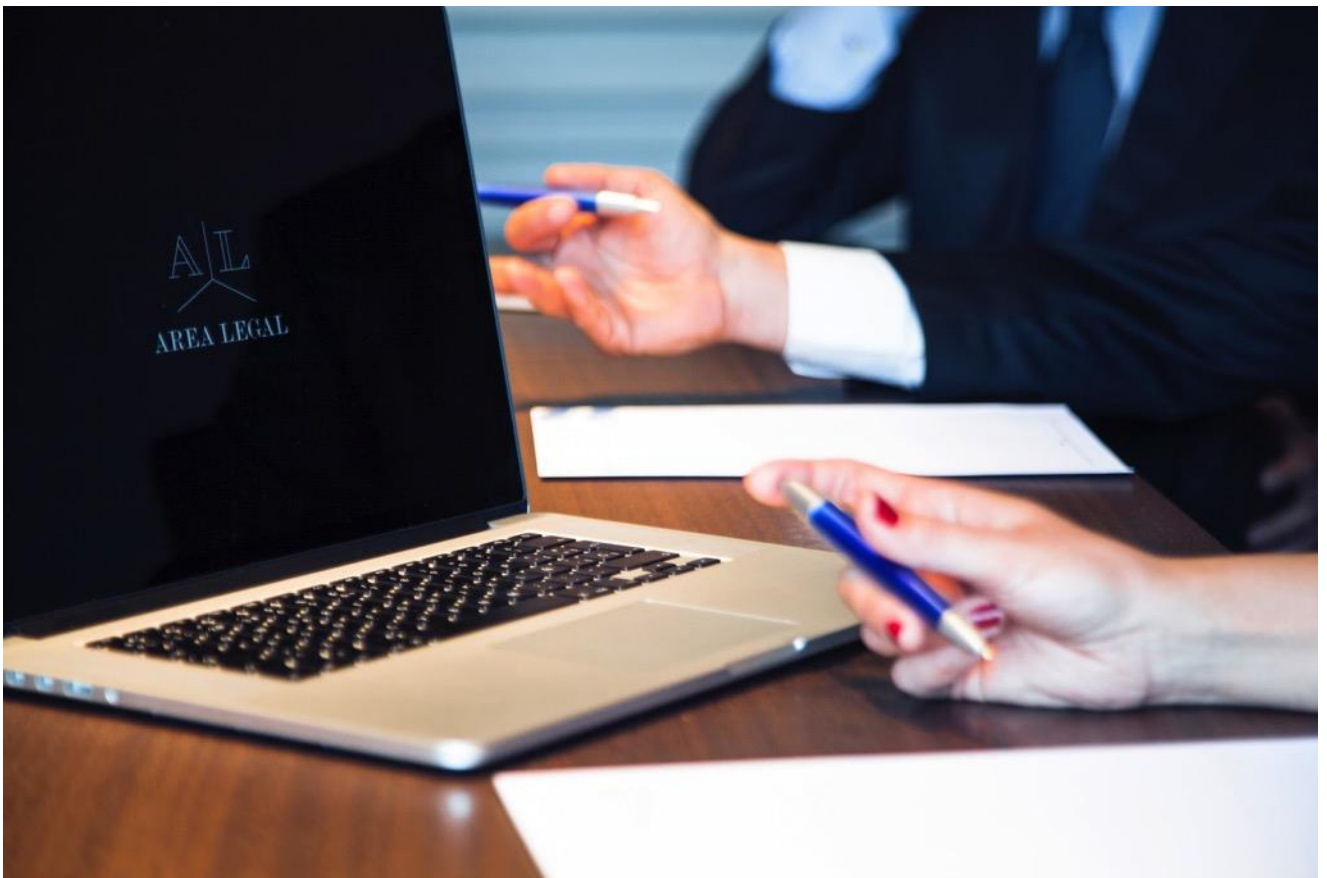
Son domaine d'action est très vaste dans le droit du travail : rédaction de contrats de travail et de cadres dirigeants, conseil juridique en matière de licenciements et de dossiers de règlement d'emploi, audits de contingences du travail dans le contexte d'opérations de fusion et acquisition d'entreprises, protection juridique au sein d'inspections et procédures du travail, etc.

Sa spécialité de Droit du Travail se conjugue avec une solide formation économique et une vaste expérience dans le conseil et gestion globale d'entreprises, ce qui lui permet d'offrir un conseil très vaste avec une vision privilégiée dans l'exercice de sa profession.

Langues: Anglais, Espagnol et Catalan.

2.

CE QUE NOUS FAISONS



2. CE QUE NOUS FAISONS

- Fusions-Acquisitions
- Droit du Commerce et des sociétés
- Fiscalité
- Droit Immobilier et de la Construction
- Contentieux et procédures d'insolvabilité et procédures collectives d'apurement du passif
- Administratif et Urbanisme
- Sécurité Sociale et Droit du Travail
- Droit Pénal
- Droit des technologies et Protection des données
- Droit des Consommateurs
- Droit Sportif
- Clients Privés

3. SITUATION ET RÉSEAU



3. SITUATION ET RÉSEAU

Nous avons des bureaux à Barcelona et à Madrid, situés au centre financier de la ville.

Area Legal est le membre espagnol du réseau international d’avocats “Globaladvocaten” (www.globaladvocaten.com), ce qui nous permet de donner conseils légaux à nos clients dans 25 pays européens, ayant plus de 800 avocats et qui travaille en étroite collaboration avec le réseau américain “The Toledo Group”, un réseau de cabinets internationaux ayant son siège aux États-Unis avec 1.800 avocats associés.



BARCELONA

Avda. Diagonal, 437, 2^o 2^a
08036 Barcelona (Espagne)
Tel (+34) 932 386 850
Fax (+34) 934 160 587

MADRID

Paseo de la Castellana, 8, 1^o
28046 Madrid (Espagne)
Tel (+34) 913 103 315
Fax (+34) 913 192 631

4.

COMMENT ON TRAVAILLE

4.COMMENT ON TRAVAILLE

Notre travail est réalisé par des avocats senior, d'excellente réputation, spécialisés et expérimentés.

Cela nous permet d'offrir à nos clients la réponse la plus rapide possible, notamment parce qu'ils contactent directement avec la personne spécialiste et à la fois responsable de la prise de décisions. Notre meilleur atout est la confiance du client, et nous respectons toujours nos engagements quand on a un délai à respecter.

Nous sommes des avocats ayant travaillé ensemble pendant de nombreuses années, étant habitués à travailler en équipe dans les cas où l'intervention d'avocats spécialistes de différents domaines est requise.

5.

NOS HONORAIRES

5. NOS HONORAIRES

Le système de facturation de la compagnie se base essentiellement sur le temps consacré à chaque matière, pouvant fixer les honoraires par temps effectif de travail ou bien en proposant des honoraires fixes par projet, en fonction des nécessités du client. En fonction de la complexité du sujet, des honoraires par heure sont proposés, pendant que les honoraires variables sont habituellement utilisés comme référence pour les cas contentieux.

Du moment que le client demande notre conseil, nous émettons immédiatement une estimation des honoraires, en détaillant le rang de nos services, le délai pour son exécution et les honoraires.

Sauf indication contraire du client, nous facturerons mensuellement, en envoyant la facture correspondante avec le détail des démarches qui inclut une description détaillée de chaque action réalisée en intérêt du client et le délai concret, indiquant les heures et les minutes consacrées à chaque action, la date et le nom de l'avocat.

